

Nombre de membres afférents au Conseil : 10  
Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents à la séance : 10  
Date de la convocation : 6 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le 15 décembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Karine RATTEZ et Sandrine DUTARTRE, Messieurs, Bernard MOINE, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, Christophe POINT, Mr Thibaut GUILLEMAUD et M. Lionel CHEVALIER

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la réunion du 06 octobre et du 20 novembre 2018 sont lus et adoptés à l'unanimité.

**Bilan travaux du Club :**

Mme Karine RATTEZ informe que les travaux à la salle des fêtes sont quasiment terminés. Il subsiste toutefois un problème avec le lot électricité, en effet la société adjudicataire est en liquidation judiciaire et il faut donc refaire une consultation pour réattribuer ce lot.

Les finitions « peinture » seront faites par M. Florian Curtil, cantonnier. Une entreprise de nettoyage interviendra afin de procéder à un nettoyage complet après travaux. Certains petits travaux, tels que la pose de luminaire de balisage, ainsi que le changement des luminaires dans la montée d'escalier, et l'installation de deux prises seront programmés ultérieurement.

**Projet d'engazonnement du cimetière :**

M. le Maire explique qu'au 1er janvier 2020, les produits phytosanitaires seront complètement interdits dans les cimetières, afin d'anticiper cet état de fait et à la demande de M. Florian Curtil, cantonnier, il a été demandé un devis à la société Duc et Préneuf afin d'engazonner le cimetière ( allées, contre allée, etc) avec un mélange spécial ne nécessitant que 3 tontes par an.

Le devis s'élève à 5 064 € TTC avec possibilité de subventionnement à hauteur de 80 % par la Région Bourgogne Franche Comté. Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec la Région afin de connaître les conditions d'attribution de la subvention.

**Délibération remplacement du personnel :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération permettant d'engager, à titre temporaire, du personnel technique ou administratif en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail ou de surcroît de travail.

**Délibération répartition du solde excédentaire du Syndicat de Cylindrage :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité entérine les décisions prises par le Comité Syndical du Syndicat de Cylindrage lors de la réunion du 15 novembre 2018 suivantes : Le solde excédentaire de clôture du syndicat sera réparti entre les communes adhérentes au prorata du montant des travaux qu'elles auront fait exécuter par le syndicat au cours des 2 années 2016 et 2017. La répartition de cet excédent interviendra dès que possible. Le solde prévisionnel sera actualisé du montant des régularisations qui restent à constater tant en recettes qu'en dépenses. La commune de St Martin Belle Roche, qui l'accepte, supportera les éventuelles opérations comptables à intervenir après la clôture définitive des comptes par la trésorerie qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2018. Ces opérations seront financièrement neutres pour cette commune. Elles viendront modifier le solde définitif à répartir.

**Délibération modification des statuts de la Communauté de Communes du Mâconnais  
Tournugeois : compétence SPANC :**

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à l'extension de la compétence facultative « Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers » à l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**Délibération Rapport 2018 de la CLECT :**

M. le Maire présente le rapport 2018 de la CLECT. le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'évaluation de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage » telle qu'elle est présentée au sein du rapport ; d'approuver l'évaluation de la compétence « création aménagement, entretien, gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » telle qu'elle est présentée au sein du rapport ; d'approuver l'évaluation de la compétence « GEMAPI » telle qu'elle est présentée au sein du rapport ; d'approuver l'évaluation de la compétence « Petits Equipements Sportifs » telle qu'elle est présentée au sein du rapport ; d'approuver l'évaluation de la compétence « Action Sociale » telle qu'elle est présentée au sein du rapport ; d'approuver l'évaluation de droit commun de la compétence « Petite Enfance » telle qu'elle est présentée au sein du rapport.

**Délibération Ligue pour la protection des oiseaux : inventaire de la biodiversité  
communale :**

M. CREMONA Cédric présente la proposition de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte-d'Or (LPO) consistant en la réalisation d'un inventaire participatif gratuit de la faune de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne M. CREMONA Cédric en tant que référent communal, s'engage à imprimer les flyers et affiches que la LPO lui communiquera, s'engage à poser les affiches et à distribuer les flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, s'engage à étudier avec attention les propositions de mesures que la LPO suggérera, s'engage à répondre au questionnaire « qualité » que la LPO remettra en fin d'enquête.

**Délibération création d'un poste d'adjoint administratif :**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif titulaire, en raison de la demande de mutation de la secrétaire actuellement en poste, Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste d'adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 16 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents la création de ce poste.

**Questions diverses :**

- ✓ Présentation du devis pour mécanisation de la cloche : 2 355 € TTC.
- ✓ L'ONF propose d'établir un registre de gestion des bois. Le document est gratuit mais la gestion qui d'écoule est qu'en à elle payante.
- ✓ **M. le Maire a contacté ENEDIS suite à différents courriers reçus par des administrés concernant la pose des compteurs Linky. Une réunion publique d'information aura lieu le 3 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes**

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET

